

COMPTE-RENDU du 28 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de septembre à 17h30, le conseil municipal de Campagnac, légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle d'animations culturelles à Campagnac, sous la présidence de Jean-Michel LADET, Maire.

Etaient présents (10) : MM. Jean-Michel LADET, Jean-Marie PUEL, Philippe DAUNAS, Francis MAJOREL, Mme Alexandra VISIER, M. Jean-Claude NESPOULOUS, Mme Mélanie CALMELS, M. Grégory BADOUC, Mmes Isabelle CROUZET et Eliane LABEAUME

Etaient absents (1) : M. Sébastien BOUSSAC

Absents excusés (0) : -

Pouvoirs (0) : -

* * *

ORDRE DU JOUR du CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUILLET 2020

- **Adoption du compte-rendu antérieur ;**
- **Réhabilitation de l'ancienne épicerie : lancement du D.C.E (dossier de Consultation des Entreprises) et plan de financement ;**
- **Rénovation de la gendarmerie : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (ACIPA12) ;**
- **Aménagement de la Mairie : réception des ouvrages, avenants ;**
- **Maison des Services au Public : appel à recrutement et fiche de poste « Médiateur » ;**
- **Transfert du pouvoir de police (refus) ;**
- **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales 2020 ;**
- **Redevances et financement du budget Assainissement Collectif, programme AEAG ;**
- **Comptabilité et décisions modificatives ;**
- **Désignation des représentants aux divers organismes (réfèrent sécurité, CNAS, commissions intercommunales...) et Conseil des Sages ;**
- **Prime « COVID » (critères d'attribution) ;**
- **Eclairage public et Voirie ;**
- **Dossiers fonciers, plan de gestion ONF ;**
- **Questions diverses.**

* * *

Le Conseil Municipal du 28 septembre 2020 fait suite à l'inauguration de la nouvelle Mairie, inauguration qui s'est déroulée en présence de Monsieur le Député de la 3^{ème} circonscription de l'Aveyron (M. Arnaud VIALA), M. le Président du Conseil Départemental de l'Aveyron (M. J-F GALLIARD), M. le Président de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac (M. Christian NAUDAN) et de nombreux autres élus du territoire.

Monsieur J-F GALLIARD avait émis le souhait de participer au conseil municipal. Il intervient donc en préambule adjoint de son Directeur de cabinet, M. Pierre BREMAUD. Il effectue une présentation des prérogatives du Département, du budget départemental, de l'aide sociale, des routes et infrastructures etc...

Il indique que la « culture est la base de la démocratie ».

Des échanges ont lieu avec les conseillers municipaux sur la Loi NOTRE notamment.

Puis les premiers points inscrits à l'ordre du jour sont abordés : d'abord le projet de rénovation de la gendarmerie.

La parole est donnée à J-C NESPOULOUS en charge du suivi du dossier, en lien avec les A.I de Rodez et les différents intervenants.

L'étude de faisabilité à confier au cabinet ACIPA12 doit être actée afin de disposer des premiers éléments chiffrés. Deux scénarios sont proposés, le scénario comprenant la rénovation des logements, de la partie technique et des bureaux est retenu.

M. NESPOULOUS précise qu'il s'agira d'une « opération en site occupé » c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de location de logements mais la mise à disposition d'un logement par la mairie, permettant un « roulement ».

Le projet de réhabilitation de l'ancienne épicerie communale est évoqué. Le dossier de subvention est prêt à être envoyé au département. M. GALLIARD évoque ici le financement possible de la démolition d'immeubles (intervention du département à hauteur de 50%).

Les autres points abordés concernent les orages des 21 et 22 juillet derniers et les dommages conséquents sur les chemins et voies communales. M. GALLIARD propose d'intervenir avec le versement d'une aide exceptionnelle au travers du FDTP.

Concernant l'ancien centre d'exploitation du département, ce dossier devrait être clôturé prochainement afin de régler la vente entre le Département et la CC des Causses à l'Aubrac. M. le Maire évoque la possibilité pour le vendeur et/ou l'acheteur de procéder à la rédaction d'un acte administratif ce qui permettrait de débloquer la situation au niveau du notaire.

La problématique de l'endommagement de la RD37 au niveau de Canac est évoquée. Et les problèmes de sécurité à cet endroit.

Le projet d'aménagement du cœur de village avec l'aide d'Aveyron Ingénierie devrait pouvoir être engagé d'ici 2021.

Il est enfin indiqué l'éventualité de la création d'une aire de covoiturage à proximité de l'A75.

ADOPTION DU CR ANTERIEUR

M. Ph. DAUNAS pose la question quant au quartier comprenant les habitations GREGOIRE – MAJOREL.

M. le Maire indique que pour l'instant il n'y a pas de volonté concrète de la part des propriétaires à ce niveau-là.

M. MAJOREL intervient pour indiquer qu'il serait « prêt à rétrocéder le bien familial à la mairie ».

Compte-rendu adopté à l'unanimité.

ARRETE DU MAIRE : REFUS DE TRANSFERT AUTOMATIQUE DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Considérant que la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac, exerce les compétences en matière de collecte des déchets ménagers – assainissement non collectif – voirie – habitat ;

Considérant que l'exercice de ces compétences par la Communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à ces compétences au président de la Communauté de Communes

M. le Maire ARRETE ce qui suit :

Collecte des déchets ménagers – Assainissement collectif

S'oppose au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale permettant de réglementer les activités liées à la compétence « collecte des déchets ménagers » et « assainissement collectif » au Président de la Communauté de Communes.

Voie

S'oppose au transfert de pouvoirs de police de la circulation et du stationnement et la police de délivrance des autorisations de stationnement de taxi au Président de la Communauté de Communes.

Habitat

S'oppose au transfert des prérogatives confiées aux maires en application des articles L.123-3, L.129-1 à L.129-6, L.511-1 à L.511-4, L.511-5 et L.511-6 du code de la construction et de l'habitation pour la Commune de Campagnac.

Ce présent arrêté sera notifié au Président de la Communauté de Communes.

DELIBERATIONS PRISES SUITE AU CONSEIL du 28/09/2020

REHABILITATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE CAMPAGNAC et ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE : ACIPA12

La proposition d'ACIPA12 et les éléments de mission contenus au sein de la convention d'assistance se basent sur deux scénarios :

Scénario 1 : rénovation limitée aux logements et aux garages

Scénario 2 : rénovation de l'ensemble de la caserne (logements, garages, locaux de service).

Pour un projet cohérent et parce que les derniers travaux de rénovation datent de plus de 20 ans, le scénario 2 est à privilégier. Par ailleurs, pour bénéficier du financement du Ministère de l'Intérieur, il est nécessaire de **regrouper dans un ensemble immobilier et fonctionnel, comportant logements et locaux de service techniques, l'ensemble des personnels.**

Les frais d'honoraires de l'A.M.O ont fait l'objet d'une inscription au sein du budget primitif 2020 – Opération d'investissement n°19 – Gendarmerie. Ainsi, le montant de la mission s'élève à 11 500 € HT soit 13 800€ TTC.

M.S.A.P et RECRUTEMENT D'UN MEDiateur ET CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : accueil, orientation et conseil des administrés et utilisateurs de la Maison des Services au Public (M.S.A.P) Lot et Serre à Campagnac,

M. le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de médiateur M.S.A.P à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour assurer les missions principales suivantes :

- ♦ Accueil, orientation et information du public ;
- ♦ Animation de la structure : gestion documentaire, entretien et développement des partenariats, établissement du suivi statistique, contribution au réseau national des MSAP et France Service ;
- ♦ Autres missions : aider à l'obtention de la labellisation « France Services », communication et promotion ; coordination avec la CC des Causses à l'Aubrac ; comptes-rendus et rapport annuel d'activité ; suivi financier et montage des dossiers de subvention ; renfort de l'équipe administrative.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE :

AVENANTS 3 et 4 – LOT 1 : CLF FOULQUIER

Plusieurs prestations supplémentaires ont été rendues nécessaires pour la réalisation des éléments suivants :

- ♦ *la ventilation en point haut et bas et l'étanchéisation de la cave, pièce destinée au stockage d'une partie des archives « vivantes » de la Mairie ;*
- ♦ *la pose d'un enrobé sur le parking de la mairie afin d'une part de rattraper le déport consécutif à la réalisation d'un parvis et d'autre part afin de matérialiser la place destinée aux personnes à mobilité réduite ;*

Le montant des deux avenants ainsi concernés auprès de l'entreprise CLF FOULQUIER :

- Avenant 3 : 2 317.17 € H.T soit 2 780.60 € T.T.C ;
- Avenant 4 : 8 217.00 € H.T soit 9 860.40 € T.T.C

AVENANT 2 – LOT 9 : GROUSSET

Plusieurs prestations supplémentaires ont été rendues nécessaires pour la réalisation des éléments suivants :

- *Pose d'une vitre sur cadre bois sur la banque d'accueil pour protection « Covid » ;*
- *Pose de serrures sur certains meubles à tiroirs et coulissants ;*
- *Jouées de séparation et tablette des bureaux des secrétaires ;*
- *Présentoirs en bois et panneau d'affichage avec cadre bois ;*
- *Table basse et plateau chêne pour accueil ;*
- *Tabouret chêne pour accès aux rayonnages hauts*

Le montant de l'avenant auprès de l'entreprise GROUSSET est le suivant :

- Avenant 2 : 3 051.25 € H.T soit 3 661.50 € T.T.C

FOND DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES (F.P.I.C) 2020 ET COMMUNALES ET PACTE DE SOLIDARITE

Créé en 2012, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C) constitue un mécanisme de péréquation propre au bloc communal. Il vise à corriger les écarts de richesse et de pression fiscale entre les territoires et s'applique aux ensembles intercommunaux, formés d'un EPCI et de ses communes.

Le produit 2020 à percevoir au niveau du bloc intercommunal s'élève à **476 504 €uros**.

Il existe 3 types de répartition. Ces dernières ont été préalablement exposées lors de réunions et bureaux de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac (CCCA) propose une répartition dérogatoire libre lui permettant de récupérer l'intégralité des recettes du FPIC (soit 476 504 €uros pour l'année 2020). Pour cela, l'unanimité des suffrages de son organe délibérant est nécessaire, ou la majorité des 2/3 du conseil mais avec le vote favorable de toutes les communes dans les 2 mois qui suivent le vote en conseil communautaire.

La Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac a délibéré le 24 septembre 2020 et à l'unanimité de ses membres afin de percevoir l'intégralité du produit précité.

Le Pacte de Solidarité

Le pacte de solidarité voté en janvier 2020 constitue quant à lui le pendant de ce reversement intégral auprès de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac. Il propose de compenser ce reversement par l'introduction d'un mécanisme de création et de capitalisation de fonds de concours auprès des communes.

Extraits de la délibération de la CCCA du 14/01/2020 :

« Il sera possible pour les communes de bénéficier de fonds de concours capitalisés sur 6 ans.

Si au terme des 6 années de capitalisation, une commune n'a pas signé de convention d'attribution de fonds de concours ou n'a pas utilisé la totalité des fonds qui lui avaient été réservés, la communauté de communes conservera la moitié du solde et remettra en réserve la 2ème moitié au bénéfice de la commune pour un nouveau cycle de 6 ans.

Chaque commune pourra solliciter par anticipation, sur un même cycle de 6 ans, sa part de FPIC capitalisée sur 3 années maximum. Si au cours de ces 3 années, l'unanimité du vote communautaire nécessaire à la mise en œuvre du pacte, n'était pas réalisée, le fonds de concours attribué par anticipation et encore non versé sera réduit d'autant. Si le fonds de concours a, dans ce délai, été versé en totalité à la commune concernée, la part de FPIC de la commune concernée non perçue par la Communauté sera retenue sur un autre fonds de concours sollicité ».

Dotations et attributions de compensation

Un audit financier diligenté par la municipalité de Campagnac en début d'année 2020 a permis d'analyser l'impact du passage en fiscalité professionnelle unique par la CCCA sur les dotations de l'Etat perçues par la commune.

Il est précisé que les attributions de compensation versées aux communes entrent dans le calcul du potentiel financier de ces dernières et dans le calcul de leur DGF.

La CCCA envisage ainsi de réaliser une étude complémentaire pour analyser plus précisément les effets des attributions de compensation sur les dotations des communes et de déterminer les actions correctives qui pourraient être mises en place.

Cela permettrait en outre de fournir un outil de pilotage annuel entre la CCCA et les communes et in fine une stratégie de rééquilibrage financier au sein du bloc intercommunal.

Sur cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide ainsi d'opter pour la répartition dérogatoire libre permettant à la CCCA de récupérer l'intégralité du produit FPIC pour 2020.

Il est également important d'acter la compensation proposée aux communes via le pacte de solidarité et la capitalisation des fonds de concours.

DECISION MODIFICATIVE N°3 : BUDGET GENERAL et AMORTISSEMENTS des SUBVENTIONS

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R 777 : Subv.transférées au résultat				181,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				181,00 €
Total				181,00 €
INVESTISSEMENT				
D 13931 : Dotat° équipt territoires ruraux		181,00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		181,00 €		
Total		181,00 €		
Total Général		181,00 €		181,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°4 : BUDGET GENERAL

Des dépassements budgétaires ont été constatés sur le compte 673, le chapitre 20 ainsi que sur 3 opérations d'investissement. La présente décision modificative a seulement pour objet des ajustements comptables et respecte donc l'équilibre budgétaire,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60623 : Alimentation	1 000,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000,00 €			
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		1 000,00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 000,00 €		
Total	1 000,00 €	1 000,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°		2 000,28 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		2 000,28 €		
D 2118 : Autres terrains	2 000,28 €			
D 2118 : Autres terrains	204,94 €			
D 2152-16 : SIGNALÉTIQUE		204,94 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 205,22 €	204,94 €		
D 2313-13 : VOIRIE		8 188,81 €		
D 2313-14 : BATIMENTS COMMUNAUX		50 000,00 €		
D 2315-18 : Réhabilitation ancienne épicerie	8 188,81 €			
D 2316-15 : PATRIMOINE	50 000,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	58 188,81 €	58 188,81 €		
Total	60 394,03 €	60 394,03 €		

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL : CORRESPONDANT « SECURITE ROUTIERE » et CORRESPONDANT « DEFENSE »

Désignation du correspondant Défense auprès de la Délégation Militaire Départementale de l'Aveyron :

L'élu désigné par le conseil municipal devient l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département sur les questions de défense. A ce titre, il entretient des relations étroites avec la délégation militaire départementale laquelle en retour l'informe autant que de besoin de l'actualité défense nationale et départementale.

Le correspondant Défense désigné est :

M. Jean-Claude NESPOULOUS

Désignation du correspondant Sécurité routière auprès de la Coordination Départementale de la Sécurité Routière en Aveyron (DDT) :

L'élu désigné par le conseil municipal devient l'interlocuteur privilégié dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière en Aveyron. La direction départementale des territoires assure le suivi et l'analyse statistique, qui permet ensuite de déterminer les priorités d'action en vue de faire reculer l'insécurité routière.

Le correspondant Défense désigné est :

M. Jean-Marie PUEL

CREATION ET ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

En raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré du fait de l'épidémie de covid-19, certains personnels de la Mairie de Campagnac ont dû faire face à un surcroît de travail significatif, en présentiel ou en télétravail.

Afin de valoriser un surcroît de travail significatif des agents particulièrement mobilisés, une prime exceptionnelle est instituée auprès des agents fonctionnaires titulaires et contractuels de droit public exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et une partie des techniques de la Mairie de Campagnac.

Le montant attribué est fixé à 500 euros. La prime exceptionnelle sera versée aux agents à temps non complet et aux agents à temps complet, en une seule fois courant novembre selon les précisions précitées. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

VENTE PAS DE PORTE AUPRES DE M. BENJAMIN COSTECALDE

Monsieur le Maire rappelle les termes de la demande de M. Benjamin COSTECALDE. Ce dernier est propriétaire des biens et parcelles cadastrés sous la section AD numéro 476 (maison d'habitation) et de la parcelle au-devant de ladite parcelle, soit la parcelle cadastrée sous la section AD numéro 479 :

« Monsieur Benjamin COSTECALDE sollicite la cession par la commune d'une partie située au-devant de sa parcelle cadastrée sous la section AD 479 afin de constituer un pas de porte et à terme un abri voiture. A cette demande, Monsieur COSTECALDE a joint un croquis sommaire du projet de cession sollicitée ».

Prix de vente de 10€/m² et frais de géomètres et notariés à charge de l'acquéreur.

Cette demande a été précisée par un document et croquis issus du cadastre réalisés par M. J-L GRAVELLIER, géomètre expert.

Plusieurs membres du Conseil municipal s'interrogent sur le recul des 50 centimètres et le transit des véhicules.

Il est procédé au vote :

Suffrages exprimés : 5

Pour : 4

Contre : 1

(Abstentions : 5)

Le projet de cession foncière auprès de M. Benjamin COSTECALDE est ainsi acté aux termes sus-décrits et selon les conditions susmentionnées.

DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE D.E.T.R 2020 POUR TRAVAUX DE REPARATION DES DEGATS CAUSES PAR DES INTEMPERIES SUR VOIRIE COMMUNALE

Après que M. GALLIARD ait indiqué la possibilité de l'octroi d'une aide exceptionnelle via le FDTP, il est également opportun de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR « intempéries ».

Pour cela, il est nécessaire de formaliser le plan de financement sur la base des devis réalisés par les entrepreneurs contactés pour la réfection des chemins et voies communales :

Coût H.T des travaux	84 217.36 €
Montant D.E.T.R sollicitée (25%)	21 054.34 €
Autofinancement (75%)	63 163.02 €

CONVENTION DE SERVITUDE CEGELEC – TRANSIT D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE – SAS FERME DU CAUSSE

Considérant la demande de servitude présentée par la société CEGELEC pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine au droit de propriété de la SAS FERME DU CAUSSE à CAMPAGNAC (entre les parcelles cadastrées sous la section ZI numéro 46 et ZH numéro 60) ;

Considérant que rien ne s'oppose à cette demande, l'entreprise prenant à charge l'ensemble de travaux utiles à cette réalisation et faisant son affaire des dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations ;

Il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention de servitude selon les modalités décrites par cette dernière.

DOSSIERS à L'ORDRE DU JOUR

➤ FINANCEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il n'est pas seulement question d'augmenter « artificiellement » les tarifs de l'assainissement collectif mais ce service public doit « s'autofinancer ». Les redevances votées annuellement par le Conseil Municipal doivent s'équilibrer avec les charges de fonctionnement afférentes mais surtout avec les dépenses d'investissement qui parfois peuvent être conséquentes.

Il est par exemple question de la réfection de la STEP de Campagnac qui date de 1982 (réfection du génie civil et des lits de séchage notamment). Il est aussi question de la réfection de certaines parties du réseau (RD en traverse, quartier de la Sagne, etc...).

Il est donc nécessaire d'engager une réflexion autour de cette problématique et d'en saisir les services techniques du Département (ex-SATESE) via Aveyron Ingénierie notamment.

Par ailleurs, il existe un règlement du service, qu'il serait intéressant de communiquer tout en argumentant sur l'éventualité d'une hausse des redevances (« coût du service »).

➤ LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET MUNICIPALES

La question de l'ajout d'un suppléant à chacune des commissions intercommunales a été posée. La composition pour chacune des 11 commissions est la suivante :

INTITULE	TITULAIRE	Suppléant
Finances	LABEAUME Eliane	BADOC Grégory
Voirie - Réseaux	MAJOREL Francis	NESPOULOUS J-C
Economie	BOUSSAC Sébastien	VISIER Alexandra
Tourisme et activités de pleine nature	VISIER Alexandra	BOUSSAC Sébastien
Environnement – développement durable – Collecte et traitement des déchets	PUEL Jean-Marie	DAUNAS Philippe
Culture et communication	DAUNAS Philippe	CALMELS Mélanie
Service à la population	CALMELS Mélanie	CROUZET Isabelle
Bâtiments et Equipements sportifs	NESPOULOUS J-C	MAJOREL Francis
Eau – Assainissement – GEMAPI	BADOC Grégory	PUEL Jean-Marie
Projet de territoire – Urbanisme – PLUI	LADET Jean-Michel	LABEAUME Eliane
Habitat	CROUZET Isabelle	LADET Jean-Michel

Relativement aux commissions municipales, la liste et la composition de ces dernières ont été adressées à l'ensemble des membres du conseil municipal en août dernier. S'agissant des commissions « extra-communales », pour répondre à la question de Mélanie CALMELS, la composition de ces dernières n'a pas à être actée formellement.

Il s'agit aujourd'hui de constituer concrètement la commission communication, mais aussi :

- Le Conseil des Sages autour de J-M PUEL, Ph. DAUNAS, J-M LADET (à noter que Mme Françoise ALBERT avait demandé à intégrer ce conseil) ;
- Le Conseil des Jeunes, sous la houlette d'Alexandra VISIER, devrait se réunir le 22 novembre prochain.

➤ ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux d'implantation et adjonction de nouveaux points ont été stoppés par l'entreprise SDEL. Ils doivent reprendre prochainement.

Concernant la proposition du SIEDA pour les horloges astronomiques (système d'allumage se calant sur le lever et le coucher du soleil), il est à craindre que cela ne corresponde pas à la réalité de la luminosité ambiante. Plus d'informations sont nécessaires sur ce dossier. Le coût pour la mairie serait d'environ 1000 €uros.

➤ VOIRIE ET CHEMINS

Francis MAJOREL et Jean-Claude NESPOULOUS reviennent longuement sur le dossier de réfection des chemins communaux.

Deux devis sont parvenus avec des éléments de comparaison très disparates. Les prestations chiffrées ne seraient à ce titre que peu comparables : réparation ou réfection totale...

Les prestataires ayant été contacté pour la réalisation de ces devis seront donc à rencontrer à nouveau. Le dossier devra ensuite être déposé auprès de la Préfecture et du Département pour solliciter aides et subventions mobilisables en tel cas.

Il est indiqué pour information que des travaux pour l'enfouissement des lignes HTA sur le secteur du Vialaret et de Canac seront engagés courant octobre et qu'il sera nécessaire à ce moment-là de prévoir une circulation alternée (information de R. MARCILLAC de la CCCA).

➤ **ECHANGES FONCIERS**

Concernant la proposition de M. J-P BRAS pour un échange foncier avec les parcelles « CHASSERY » (sur lesquelles la commune avait fait jouer son droit de priorité), le point est retiré de l'ordre du jour.

Les Domaines seront saisis en ce sens afin de disposer d'une évaluation foncière.

Il est à noter que les parcelles proposées à l'échange sont des terrains classés en U (constructibles).

➤ **PLAN DE GESTION ONF**

Cette question devra être débattue lors d'une prochaine séance.

QUESTIONS DIVERSES

- ♦ Mme Eliane LABEAUME indique que plusieurs réunions et assemblées générales doivent avoir lieu au sein de la salle d'animations.
La bibliothèque et l'école verront leur stock de masques jetables renouvelé.
- ♦ Demande de Mme LOURMES Barbara : la mairie lui a répondu en communiquant les coordonnées du SIEDA et de Constructel afin que cette dernière puisse être référencée et raccordée à la fibre.
- ♦ Mme Mélanie CALMELS indique la nécessité de disposer d'eau chaude à la garderie, les enfants devant se laver les mains plusieurs fois par jour ne peuvent le faire actuellement qu'à l'eau froide. L'entreprise AB Energie sera contactée afin d'établir un devis.
- ♦ M. Grégory BADOE pose la question quant à la situation de M. Hervé ROUX, actuellement en contrat de mise à disposition par le Point Emploi auprès de la Mairie de Campagnac. Son contrat devrait pouvoir être renouvelé en accord avec Nicolas RODIER et un calcul juste des besoins du service technique.

La séance est levée à 21h20.

SIGNATURES

M. J-M LADET	Mme Eliane LABEAUME
M. Jean-Marie PUEL	M. Philippe DAUNAS
Mme Isabelle CROUZET	M. Francis MAJOREL
Mme Alexandra VISIER	M. Jean-Claude NESPOULOUS
Mme Mélanie CALMELS	M. Grégory BADOE
X	X